

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 février 2024

DÉNONCER LE NETTOYAGE ETHNIQUE DES POPULATIONS ARMÉNIENNES DU
HAUT-KARABAKH PAR L'AZERBAÏDJAN - (N° 2071)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AE22

présenté par

Mme Robert-Dehault, M. Buisson, M. Chenu, M. François, Mme Galzy, M. Guiniot,
Mme Hamelet, M. Jolly, Mme Le Pen, Mme Menache et M. Pfeffer

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 43, après le mot :

« patrimoine »,

insérer le mot :

« ancestral ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec la récente chute du Haut-Karabagh, plusieurs observateurs de la région du Caucase s'inquiètent du sort du patrimoine culturel et religieux arménien dans le Haut-Karabagh. L'Observatoire du patrimoine du Caucase (« Caucasus Heritage Watch »), qui s'intéresse au patrimoine arménien dans le Haut-Karabagh et dans la région azérie du Nakhitchévan, relève que durant la période 1997 et 2011 encore marquée par des tensions, pas moins de 108 monastères, églises et cimetières arméniens médiévaux et modernes y ont été complètement détruits.

Aujourd'hui, le sort de plusieurs centaines d'églises, monastères et pierres tombales datant du XI^e au XIX^e siècle, qui parsèment cette enclave montagneuse, que les Arméniens considèrent comme un berceau de leur culture est incertain. En effet, avec la défaite du Haut-Karabagh, c'est tout un pan du patrimoine arménien culturel et religieux considéré comme ancestral qui risque de disparaître.

Cet amendement vise à préciser le caractère ancestral de ces monuments qui risquent de disparaître.